

**Rapport de visite au Sahara Occidental occupé, dans la ville d'El Aïoun,  
puis à Agadir et Rabat, du 27 octobre au 7 novembre 2014**

---



## Sommaire

1. Introduction.....	3
1.1 Statut légal du Sahara Occidental.....	4
2. Arrivée au Sahara Occidental.....	5
3. Cour d'appel d'El Aïoun: procès de MM. Abdelmotalib Sarir, Mohamed Baber et Alyien Moussaoui (28 octobre 2014) et Cour d'appel d'Agadir: procès de M. Abdallahi Boukioud (3 Novembre 2014).....	6
4. Contacts avec les familles de prisonniers politiques sahraouis.....	7
5. Contacts avec d'anciens prisonniers politiques, et avec des prisonniers politiques actuels.....	9
6. Discrimination à l'encontre des prisonniers sahraouis.....	10
7. Interviews d'enfants.....	11
8. Interviews avec des ONG sahraouies et des associations de défense des droits de l'Homme.....	12
9. Interviews avec des femmes sahraouies.....	13
10. Interviews avec des journalistes et des correspondants de presse sahraouis.....	13
11. Interviews avec des jeunes (18 - 35 ans).....	14
12. Santé.....	14
13. Situation économique, sociale et culturelle.....	15
14. Impressions générales de la ville d'El Aïoun.....	16
15. MINURSO.....	16
16. Une heure de "garde à vue" sans justification.....	16
17. Voyage en car et en train El Aïoun - Agadir - Marrakech - Rabat.....	17
18. Droits de visite aux prisonniers politiques sahraouis à Sale 1, et problèmes de santé.....	18
19. Conclusion.....	19

## 1. Introduction

Mon nom est Isabel Maria Gonçalves da Silva Tavares Lourenço. Je suis de nationalité portugaise. Je suis membre de Fundación Sahara Occidental et d'Adala UK.

J'ai visité le Sahara Occidental et le Maroc avec une accréditation de Fundación Sahara Occidental, comme observateur international, et avec un mandat d'Adala UK.

Le but de ma visite était d'assister, en tant qu'observateur international, aux procès en appel des prisonniers politiques sahraouis M. Abdelmotalib Sarir, M. Mohamed Barber et M. Alyien Moussaoui, le 28 octobre 2014 à la Cour d'appel d'El Aïoun, et à celui de M. Abdallahi Boukioud, le 3 Novembre 2014 à Agadir. Mon second but était d'observer la situation à El Aïoun et aussi de m'entretenir avec différentes ONG sahraouies et des familles de prisonniers politiques.

Pendant la semaine du 28 octobre au 2 novembre 2014, je suis restée à El Aïoun et j'ai interviewé et contacté différents comités, associations et activistes sahraouis des droits de l'Homme, aussi bien que des associations défendant les ressources naturelles, le bien-être des femmes et des enfants, et des représentants des médias sahraouis. J'ai également visité des familles d'anciens prisonniers politiques et de prisonniers actuels, et j'ai interviewé plusieurs enfants qui ont subi des mauvais traitements et des tortures de la part des forces d'occupation marocaines.

Pendant toute ma visite, j'ai été suivie en permanence par la police et par d'autres représentants des autorités marocaines, en uniforme comme en civil. J'ai été filmée et photographiée, et même retenue pendant plus d'une heure sans aucune explication, et mon passeport a été plusieurs fois confisqué pour de longs moments par des policiers.

Le 3 novembre, j'ai assisté au procès d'Abdallahi Boukioud à Agadir et j'ai rencontré les étudiants sahraouis de l'université locale.

Du 4 au 7 novembre, j'étais à Rabat. J'ai essayé d'obtenir l'autorisation de visiter les 23 prisonniers politiques détenus à Salé et j'ai séjourné dans la maison des familles des prisonniers.

La visite dans son ensemble m'a donné une vision approfondie que je n'avais pas auparavant, une perspective très claire sur la situation qui prévaut actuellement au Sahara Occidental et sur le sentiment général de la population.

Il est évident que l'occupation n'est possible que par la présence écrasante des forces militaires, de la police et des forces auxiliaires marocaines et leurs manières brutales, et aussi par le fait que la communauté internationale s'est rendue complice en maintenant le silence sur cette occupation, avec l'impasse actuelle au Conseil de Sécurité de l'ONU.

23 années après l'établissement du cessez-le-feu – lequel n'a jamais été rompu par les Sahraouis, qui résistent pacifiquement –, la patience de la population est à bout. Une solution juste et pacifique doit être mise en œuvre dans la dernière colonie d'Afrique.



*Ville d'El Aïoun*

## 1.1 Le statut légal du Sahara Occidental

En 1963, le Sahara Occidental a été mis par l'ONU sur la liste des territoires non autonomes. En 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa première résolution<sup>1</sup> sur ce territoire, pressant l'Espagne d'organiser, dès que possible, un référendum permettant au peuple du Sahara Occidental d'exercer son droit à disposer de lui-même sous le contrôle de l'ONU. En octobre 1975, la Cour internationale de justice (CIJ) a rendu un avis sur la question du Sahara Occidental, concluant par 14 voix contre 2 que, s'il y avait bien eu des liens pré-coloniaux entre le territoire du Sahara Occidental et le Maroc, ces liens n'impliquaient pas la souveraineté marocaine.

Ainsi la Cour n'a pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies quant à la décolonisation du Sahara Occidental et, en particulier, l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire.<sup>2</sup>

Peu après, le 6 novembre, le Maroc a occupé le Sahara Occidental à travers la fameuse « marche verte », puis l'a annexé. Ceci a constitué un acte d'agression, qui viole la Charte de l'ONU. Le même jour, le Conseil de Sécurité, dans sa résolution 380, a appelé le Maroc à « retirer immédiatement tous les participants à la marche. » Très peu de temps après, le Maroc, la Mauritanie et la puissance coloniale, l'Espagne, concluaient un accord qui, en termes alambiqués, transférait l'administration du territoire au Maroc et à la Mauritanie. L'accord, toutefois, ne transférait pas explicitement la souveraineté. (La Mauritanie résilia plus tard l'accord et laissa la totalité du territoire au Maroc.)

Le peuple du Sahara occidental (les Sahraouis) a le droit de disposer de lui-même, droit qui peut se réaliser à travers la création d'un État totalement souverain s'il en fait le choix. Sous ce principe, les Sahraouis ont aussi le droit de « disposer librement de leurs richesses et ressources naturelles ». <sup>3</sup> L'occupation et l'annexion du territoire constituent une violation grave du droit international. Le Sahara Occidental n'est pas une partie du Maroc, et le Maroc n'a aucun titre légal ni revendication légitime sur le territoire. Le Maroc a l'obligation de respecter le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et doit mettre fin à son annexion illégale et à l'occupation du Sahara Occidental.

### • L'Assemblée générale de l'ONU, en 1966

« Invite la puissance administrante à arrêter le plus tôt possible, en conformité avec les aspirations de la population autochtone du Sahara espagnol et en consultation avec les Gouvernements marocain et mauritanien et toute autre partie intéressée, les modalités d'organisation d'un référendum qui sera tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin de permettre à la population autochtone du territoire d'exercer librement son droit à l'autodétermination et, à cette fin :

---

<sup>1</sup> Assemblée générale de l'ONU, 1966, Résolution 2229 (XXI).

<sup>2</sup> Avis consultatif de la CIJ, 1975, p. 68, par. 162.

<sup>3</sup> Article 1 commun à la Convention internationale sur les droits civils et politiques et à la Convention

internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels.

- a) De créer un climat politique favorable pour que le référendum se déroule sur des bases entièrement libres, démocratiques et impartiales en permettant, entre autres, le retour des exilés dans le territoire ;
- b) De prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que seuls les habitants autochtones du territoire participent au référendum ;
- c) De s'abstenir de toute action de nature à retarder le processus de décolonisation du Sahara espagnol ; ... »

- **Le Conseil de Sécurité de l'ONU, en 1975 (après la "marche verte")**

« Demande au Maroc de retirer immédiatement du territoire du Sahara occidental tous les participants à la marche ; ... »

- **Le Conseil de Sécurité de l'ONU, en 1991**

« Exprime son plein appui aux efforts déployés par le Secrétaire général en vue de l'organisation et du contrôle, par les Nations Unies en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine, d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux objectifs énoncés dans son rapport; ... »

- **Le Conseil de Sécurité de l'ONU, en 2013**

« Réaffirmant son engagement à assister les parties pour trouver une solution politique juste, durable, et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental, dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et prenant note du rôle et des responsabilités des parties à cet égard, ... »

## 2. Arrivée au Sahara Occidental

Je suis arrivée à l'aéroport d'El Aïoun le 27 octobre à 17h40. J'avais pris le vol Royal Air Maroc de Lisbonne à Casablanca puis à El Aïoun. Bien que l'avion ait transporté très peu de passagers, on me donna le dernier siège entre Casablanca et El Aïoun, ce qui m'obligea à être la dernière à sortir de l'avion.

À l'entrée dans l'aéroport, on me demanda quel était le but de ma visite, et j'expliquai que j'étais une observatrice internationale, accréditée par Fundación Sahara Occidental pour assister au procès de trois prisonniers politiques sahraouis, et je montrai au policier de service mon accréditation.

Des responsables de police (en civil) m'attendaient, et me dirent de patienter ; on me prit mon passeport et on l'emporta dans une arrière-salle sans autre forme d'explication.

Pendant plus d'une heure, on me reposa sans cesse les mêmes questions, quelle était ma profession, qui je connaissais à El Aïoun, où je devais habiter, qui devait venir me prendre à l'aéroport, si c'était ma première visite à El Aïoun, pourquoi je voulais venir à El Aïoun, si je connaissais quelqu'un dans l'avion, quelles langues je parlais, quel était mon nom, et ensuite ils reprenaient au début.

Au bout d'environ une heure, un homme en civil est venu avec un téléphone portable à la main et m'a dit de parler avec la personne qui était à l'autre bout. Je lui ai dit que je n'avais appelé personne et que je ne voulais pas parler avec quelqu'un que je ne connaissais pas. Il me dit qu'il s'agissait du wali (gouverneur) qui voulait me souhaiter la bienvenue à El Aïoun. M. le wali, qui parlait anglais, me dit que j'étais la bienvenue comme touriste, mais

seulement comme touriste, et qu'il m'était interdit d'assister à un procès ou à quoi que ce soit d'autre. Je le remerciai pour son accueil et l'informai que je n'étais pas une touriste mais une observatrice internationale et que seul le juge pouvait m'interdire d'assister au procès, aussi M. le wali devait choisir entre me laisser entrer au Sahara Occidental, de manière que je puisse me présenter le lendemain à 9h00 au tribunal, ou refuser de me laisser entrer, ce qui impliquerait que j'irais à mon ambassade à Rabat. Il raccrocha après avoir dit une fois de plus que je pouvais entrer mais seulement comme touriste.

Après une deuxième heure au cours de laquelle différents hommes m'ont posé les mêmes questions, on m'a rendu mon passeport, mais au même moment un jeune homme en civil est entré et a commencé à prendre des photos de moi. Je lui ai demandé d'effacer ces photos mais il s'est mis à rire, et j'ai donc demandé au policier en uniforme de prendre la caméra et d'effacer les photos, mais il m'a dit qu'il ne pouvait pas le faire car cet homme était son supérieur hiérarchique...

Ma valise n'était pas dans l'aéroport selon les policiers, bien que je l'aie vue sur le tapis roulant des bagages. Je n'ai pu la récupérer que trois jours plus tard et après une autre heure d'interrogatoire...

Après une heure d'attente, j'ai pu prendre un taxi. J'ai été suivie par deux motos (il s'agissait des mêmes policiers en civil qui étaient présents en permanence à l'aéroport) jusqu'à l'hôtel où deux autres policiers en civil m'attendaient à la réception.

### 3. Cour d'appel d'El Aïoun : procès de MM. Abdelmotalib Sarir, Mohamed Baber et Alyien Moussaoui (28 octobre 2014) ; cour d'appel d'Agadir : procès de M. Abdallahi Boukioud (3 novembre 2014)

À 8 h 30 le 28 octobre, je me suis présentée à la cour d'appel d'El Aïoun, accompagnée par M. Hmad Hamad, vice-président du CODAPSO (Comité de défense du Droit à l'Autodétermination du Peuple du Sahara Occidental) pour assister au procès des trois prisonniers politiques sahraouis. Aucun des arguments présentés par la défense n'a été admis ni intégré par le juge, et aucune preuve de la culpabilité des accusés n'a été produite. Dans l'après-midi, ils ont été condamnés chacun à 10 mois de prison. Ils ont tous les trois déclaré avoir été victimes de torture, ce qu'ils avaient déjà dénoncé devant le juge de première instance. Ils ont dit qu'ils avaient fait partie d'un groupe de 7 prisonniers politiques sahraouis torturés dans la cour de la « prison noire » d'El Aïoun le 23 septembre 2014. *(Pour un rapport plus détaillé sur le procès, se reporter à l'Annexe I.)*

À 9h00 le 3 novembre, je me suis présentée à la cour d'appel d'Agadir, accompagnée par mon interprète M<sup>lle</sup> Laila Fakhouri, pour assister au procès du prisonnier politique sahraoui M. Abdallahi Boukioud. Aucun des arguments de la défense n'a été admis ni intégré par le juge, et aucune preuve de la culpabilité de M. Boukioud n'a été produite. Dans l'après-midi, il a été condamné à 4 années d'emprisonnement. *(Pour un rapport plus détaillé sur le procès, se reporter à l'Annexe I.)*

#### 4. Contacts avec des familles de prisonniers politiques sahraouis

Pendant tout mon séjour à El Aïoun, j'ai pris contact avec autant de familles de prisonniers politiques sahraouis que j'ai pu, afin d'obtenir des informations sur leurs conditions de détention, sur leur santé physique et sur d'autres problèmes.

Chaque famille que j'ai visitée, ou rencontrée dans des réunions, avait les mêmes doléances, à quelques nuances près. Elles ont toutes souffert terriblement et aussi ont du manque d'argent à cause de l'incarcération du mari, du fils ou du père, les hommes étant généralement les seuls soutiens de famille.

Mais ce qui affecte le plus les familles, c'est que les prisonniers sont accusés de crimes qu'ils n'ont pas commis, qu'aucune des accusations n'a jamais été étayée par des preuves, et que la présomption d'innocence n'est pas admise par les tribunaux. Les prisonniers politiques sont également soumis à des mauvais traitements et des tortures, et « disparaissent » par périodes. Leurs familles sont elles-mêmes souvent harcelées, enfants compris.

Les conditions d'incarcération sont choquantes, comme l'ont très bien documenté de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme : la nourriture est rare, et les coups, les humiliations et autres mauvais traitements sont subis au quotidien. Souvent les affaires personnelles des prisonniers leur sont enlevées par les gardiens, et ils doivent dormir sans vêtements ni couverture.

Le seul groupe qui n'est pas soumis quotidiennement à ce genre de traitement à ce moment est le groupe de Gdeim Izik à Salé 1, grâce à la pression internationale, même si les soins médicaux y sont également insuffisants et si l'état sanitaire des prisonniers reste alarmant.

Toutes les familles (y compris celles du groupe de Gdeim Izik) signalent le manque ou l'inadéquation des services de santé ; l'administration de médicaments qui ne correspondent pas aux plaintes ou aux maladies des prisonniers ; et aussi les maladies chroniques. Ni les familles, ni les détenus, ni leurs avocats ne sont informés des résultats des examens médicaux, des passages aux rayons X, des scans, des IRM, des examens de sang ou d'urine.

Tous les prisonniers réclament d'être vus et examinés par des médecins d'organisations médicales internationales indépendantes, afin de pouvoir documenter les mauvais traitements et les tortures qu'ils ont subis.

L'énorme distance (plus de 1000 km) que les familles doivent parcourir pour rendre visite aux prisonniers, les transferts arbitraires d'une prison à une autre sans avertir qui que ce soit constituent un autre aspect difficile pour les familles. Souvent, elles arrivent après un jour ou deux de voyage, et on leur dénie toute possibilité de visite. Ce déni n'a aucune justification : il est totalement arbitraire.

Les prisonniers dépendent beaucoup des visites des familles, car celles-ci leur fournissent l'argent pour acheter la nourriture et d'autres choses essentielles. En dehors de cette nourriture achetée grâce aux familles, la malnutrition règne. Les carences en vitamines, en protéines et autres nutriments contribuent à détériorer la santé des prisonniers, de même que le fait de boire de l'eau qui n'est pas en bouteille (l'eau en bouteille doit être achetée). Tous les prisonniers se plaignent d'affection rénale, de douleur générale dans le dos (essentiellement due à la torture), de rhumatismes (l'obligation de dormir à même le sol, sans aucun vêtement ni couverture, est une punition fréquente).

On a diagnostiqué une tuberculose chez MM. Abdeslam Lomadi (prison d'Ait Melloul) et Brahim Daoudi (prison d'Inezgane) ; tous deux sont détenus dans des cellules surpeuplées, et ne reçoivent aucun traitement médical.

M. Abdejalil Laaroussi à la prison de Sale 1 souffre d'une forte hypertension artérielle, d'épistaxis (saignements de nez), de rectorragie (saignements du rectum), et de fréquentes pertes de conscience pouvant durer jusqu'à 30 minutes et plus. (*Annexe II – Mesures de pression sanguine et rapport médical.*)

M. Abdallahi Boukioud (prison d'Ait Melloul) a été emmené devant la cour d'appel d'Agadir le 3 novembre, et j'ai pu voir combien il était maigre et affaibli à cause des mauvais traitements subis au long de son incarcération. M. Boukioud a mené plusieurs grèves de la faim cette année pour protester contre sa situation et demander le respect de ses droits élémentaires. L'une de ces grèves de la faim a duré 67 jours, après quoi on l'a nourri de force. Il a déposé plusieurs plaintes pour les tortures subies devant les autorités marocaines, qui n'ont jamais répondu (*incluses dans le rapport de son procès, Annexe II*).

M. Mbarek Daoudi, détenu à Salé, a commencé une grève de la faim le 1<sup>er</sup> novembre. Il a de sérieux problèmes cardiaques, et il attend son procès depuis plus d'un an.

Toutes les familles que j'ai pu contacter donnent des témoignages très semblables. Leurs fils, frères ou maris sont des activistes politiques pacifiques qui défendent le droit à l'autodétermination au Sahara Occidental et qui participent à des manifestations pacifiques.

Les prisonniers politiques sont presque toujours accusés des mêmes délits : obstruction de la voie publique, dommages aux bâtiments publics, incendies volontaires, projection de pierres. Les condamnations varient de 10 mois à la prison à vie. Même lorsqu'il y a des preuves comme quoi les accusés n'étaient pas dans la ville où les délits allégués ont eu lieu, elles ne sont pas prises en compte par le juge ni par le procureur du roi. Les accusations et les condamnations se basent toujours sur des aveux obtenus sous la torture ou sur des « témoignages » de tiers qui ne sont pas présents au procès (comme ce fut le cas lors du procès de M. Abdallahi Boukioud auquel j'ai assisté le 3 novembre).

Les actes et les aveux sont souvent "signés" par une empreinte digitale, alors que tous les prisonniers politiques sahraouis savent lire et écrire.

## 5. Contacts avec d'anciens prisonniers politiques, et avec des prisonniers politiques actuels

Pendant mon séjour, j'ai parlé avec plus de 20 anciens prisonniers politiques, aussi bien des hommes que des femmes. Quelques-uns ont été enfermés dans la prison secrète de Kalaa M'Gouna pendant plus de 12 ans. Leurs témoignages de tortures, de longues périodes d'isolement total, d'humiliations, de privations de nourriture, de coups quotidiens et de manque de l'hygiène la plus élémentaire ont été extrêmement choquants.

Sur les conditions de détention et sur les tortures, tous les témoignages se recoupent ; les différentes techniques de torture sont :

- L'« avion » : les victimes sont forcées de se pencher en avant en gardant les jambes tendues. Leur tête doit être descendue le plus bas possible, tandis que leurs bras sont tirés vers le haut et tenus ainsi par force. Leurs hanches doivent rester pointées vers le haut.
- Le passage à tabac
- Les brûlures par cigarettes
- Les brûlures par produits chimiques
- L'inhalation de produits chimiques
- Le retournement des doigts et des ongles des pieds
- Le maintien dans le noir
- La simulation de noyade
- L'électrocution
- La flagellation
- Le fouettement de la plante des pieds
- Le gavage
- La pendaison par les pieds
- Les mutilations
- La privation d'oxygène
- Le viol/l'agression sexuelle
- Le « poulet rôti » : la victime est suspendue par les mains et les pieds à un bâton ou à une broche
- La sodomisation avec des objets tranchants ou pointus, tels que tessons de bouteille, tringles de fer, bâtons de chaise
- L'isolement total
- La privation de sommeil
- La privation de nourriture
- Le supplice de l'estrapade (pendaison par les bras liés dans le dos, aussi connue comme « pendaison palestinienne »)
- Les positions stressantes
- La « boisson suédoise » : ingestion d'urine et de matières fécales
- Le « Ta'liq » : la pendaison à une barre de métal
- La torture par l'eau

Ces techniques de torture sont décrites non seulement par d'anciens prisonniers politiques, mais aussi dans des rapports établis par des observateurs aux procès où les prisonniers dénoncent ce type de pratiques et réclament une expertise médicale ; toutefois, ces allégations ne font jamais l'objet d'enquêtes diligentées par les juges.

D'autres prisonniers avec lesquels j'ai pu échanger par téléphone ont également confirmé de telles méthodes de torture.

La torture a toujours cours : elle est utilisée pour obtenir des aveux, mais aussi pour « soumettre » et « rééduquer » les prisonniers politiques sahraouis.

## 6. Discriminations à l'encontre des prisonniers sahraouis

Les prisonniers sahraouis qui ne sont pas des prisonniers politiques sont également victimes de discriminations, de tortures et de mauvais traitements.

M. Mgaimima Brahim Jalil a été libéré au début de 2014 après 10 ans d'emprisonnement. Pendant son procès, la défense avait montré que Mgaimima Brahim Jalil avait un problème au pied qui rendait impossible qu'il ait pu commettre les actes dont on l'accusait et qui n'ont jamais été prouvés.

Au cours de ses 10 ans de prison, il a été régulièrement torturé, et il a mené plusieurs grèves de la faim qui ont duré au total 366 jours ; pendant ces grèves de la faim, on l'a alimenté par force à plusieurs reprises. A chaque fois, on lui disait que les accusations seraient abandonnées, mais il a été condamné à 10 ans et à une grosse amende. On l'a transféré d'une prison à l'autre, d'abord à la « prison noire » d'El Aioun, puis à celle d'Ait Melloul où il a passé 20 jours à l'isolement total, dans une cellule d'1 mètre 50 sur 2 mètres, sans aucune ventilation ni lumière, avec un trou au milieu du sol pour servir de toilettes. Ensuite, il a pu recevoir des visiteurs une fois par mois, pendant 10 minutes.

Il était quotidiennement humilié par les gardiens, qui encourageaient également les autres détenus à le maltraiter.

En 2008, il a été transféré à la prison de Tiznit, où tout a recommencé : la torture, les mauvais traitements, et 28 jours d'isolement total. Il a mené une grève de la faim à plusieurs reprises, mais ses conditions ne se sont pas améliorées.

À Ait Melloul comme à Tiznit, les cellules où il était mesuraient approximativement 7 mètres sur 5, avec 44 lits pour 96 à 100 prisonniers. Il y avait deux trous dans le sol qui servaient de « toilettes », et un seau pour les ordures. Les détenus restaient dans ces cellules 12 à 14 heures par jour.

M. Brahim Jalil souffre de différentes maladies, il a subi une ablation de la vésicule et, après sa libération, des examens médicaux ont révélé qu'il n'avait qu'un seul rein. Il a protesté, disant que cela n'était pas possible, et lors d'un examen ultérieur le second rein a été « trouvé » – il était plus petit qu'une bille.

M. Brahim Jalil voudrait subir de nouveaux examens par des médecins indépendants, qui pourraient prouver tout ce qu'il m'a dit. Il a affirmé qu'il continuerait à défendre le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental de manière pacifique.

Il a introduit des plaintes auprès du Conseil national des droits de l'Homme marocain et auprès du ministère de la Justice.

J'ai fait ressortir le cas de M. Brahim Jalil, pas seulement à cause de sa longue détention, mais aussi parce qu'il est passé par de multiples prisons. Mes entrevues avec d'autres ex-prisonniers et ex-prisonniers politiques, et avec des membres de la famille de prisonniers actuels, confirment toutes ces informations.

## 7. Interviews d'enfants

J'ai parlé avec tous les enfants que j'ai rencontrés, et je leur ai posé en général les mêmes questions, à savoir s'ils aimaient l'école, quelle était leur matière scolaire préférée, à quoi ils aimaient jouer, si c'étaient des garçons quel était leur joueur de football favori, s'ils dormaient bien, s'ils mangeaient bien, s'ils avaient des difficultés à se concentrer, s'ils aimaient jouer dans la rue, ce qu'ils aimeraient faire quand ils seraient grands, à quoi ressemblait leur journée typique à l'école.

Les enfants qui fréquentent les écoles publiques m'ont dit en général qu'ils n'aimaient pas l'école, parce qu'on les battait, qu'on les appelait "sales Sahraouis", qu'ils étaient humiliés par les enseignants et par les personnes de service. Chaque lundi matin, on les force à chanter l'hymne national marocain et à réciter le serment de la « marche verte ». S'ils refusent ou s'ils se trompent, ils sont battus. Ils ne sont pas autorisés à parler leur langue maternelle « *hassania* » à l'école, et il leur est interdit de dessiner le drapeau de la RASD.

Pendant les récréations, il y a beaucoup de violence dans les cours d'école sans que l'encadrement intervienne. Des policiers en civil sont également présents chaque jour dans les cours d'école. Ils menacent les élèves sahraouis de viol et agressent sexuellement les filles.

Deux des élèves ont parlé de ces agressions sexuelles, mais ils ont dit qu'ils ne le raconteraient jamais à personne autour d'eux, et que les policiers le savent. C'est un énorme tabou ; les enfants croient que leur famille en souffrirait s'ils en parlaient.

Les enfants sahraouis ne dorment pas bien, ils font des cauchemars, et ils ont peur d'être "enlevés dans la nuit". Ils ont des difficultés à se concentrer et souffrent d'incontinence. Plusieurs d'entre eux ont dit qu'ils se sentaient « pétrifiés » quand ils voyaient un fourgon de police. Ces fourgons encerclent les écoles et les policiers harcèlent les élèves quand ils sortent de cours.

Deux des garçons que j'ai interviewés ont été sévèrement battus et torturés par la police. Les deux ont été tabassés en pleine rue, sans raison apparente. L'un a eu la mâchoire fracturée par des coups de pieds et l'autre a eu le bras cassé.

Un samedi après-midi, Labat, 8 ans, était en train de jouer dans la rue avec deux amis lorsqu'un fourgon de police avec 5 policiers à bord s'est arrêté à proximité. Ses amis se sont enfuis, mais lui est resté « pétrifié ». Il a été sévèrement battu et roué de coups de pieds, sa mâchoire a été fracturée et beaucoup de sang est sorti de sa bouche. Il souffrait et avait très peur car il avait entendu le conducteur du fourgon dire : « Battez-le jusqu'à ce qu'il meure ! ».

Les policiers l'ont abandonné au milieu de la rue et un voisin l'a emmené chez sa mère. Il a dû attendre 15 jours avant d'être soigné dans un hôpital, car il a fallu tout ce temps à sa famille pour rassembler l'argent nécessaire. Il souffre de terribles maux de tête, il a toujours peur, et il a tenté de se suicider en sautant par la fenêtre. Sa mère ne sait pas quoi faire. Elle a déposé plainte officiellement auprès des autorités.

Mahmoud (13 ans) rentrait de l'école lorsque 4 voitures de police se sont arrêtées à sa hauteur. Des policiers en sont sortis et ont commencé à le frapper. Sa sœur (12 ans) l'a entendu et est accourue mais les policiers lui ont lancé des pierres. Mahmoud a été battu avec une barre jusqu'à perdre connaissance, les mains nues, la barre et les pieds redoublant les coups.

Quand il ne put plus bouger, ils l'ont tiré en faisant traîner ses pieds et l'ont jeté sur le sol à plusieurs reprises. Il a alors mis son bras sur sa tête pour se protéger, et ils lui ont cassé le bras. Finalement, ils l'ont laissé dans la rue.

Mahmoud a été « opéré » deux fois. La première fois, le médecin lui a posé une plaque de métal dans le bras, mais on a dû la lui retirer ensuite. La seconde « opération » a consisté dans le retrait de cette plaque de métal, sans anesthésie et sans antidouleur. Les médecins lui ont ouvert le bras avec un couteau et ont pris la plaque. « J'ai seulement vu le sang et cela me faisait horriblement mal » a dit Mahmoud.

Pendant qu'ils le battaient, les policiers l'insultaient et lui disaient que sa mère était une « putain sahraouie », son père un « cochon sahraoui » et d'autres injures du même genre.

Adala UK présentera bientôt un rapport détaillé sur le cas d'enfants sahraouis victimes d'enlèvement, de détention arbitraire, de mauvais traitements et de torture.

## 8. Interviews avec des ONG sahraouies et des associations de défense des droits de l'Homme

Pendant mon séjour à El Aïoun, j'ai pris contact avec plusieurs associations de défense des droits de l'Homme et autres ONG locales, ainsi qu'avec une association de défense des droits de l'Homme de Smara.

Leurs récits et comptes-rendus confirment ce que l'on a déjà appris dans les rapports de Human Rights Watch, Amnesty International, la Fondation Robert Kennedy et d'autres ONG internationales, ainsi que dans le dernier rapport de M. Christopher Ross, Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara Occidental, ou dans celui de M. Juan Mendez, Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture.

Depuis le début de l'année 2014, il y a eu une augmentation de la répression et davantage de brutalité de la part des autorités marocaines d'occupation. Toutes les manifestations pacifiques sont disloquées par la force. Les rues sont « balayées » et les maisons envahies et saccagées. Les activistes des droits de l'Homme sont torturés dans le désert et abandonnés sur place, tandis que les journalistes et correspondants sahraouis sont traqués.

La vie quotidienne est rendue impossible pour les activistes qui sont continuellement arrêtés par la police.

La presse internationale n'entre pas au Sahara Occidental et l'expulsion d'étrangers est considérée comme normale. Les activistes des droits de l'Homme et les ONG sont déclarés *personae non gratae*, expulsés ou interdits d'entrer. Les ressources naturelles continuent d'être pillées et aucune protection environnementale n'existe.

Les Sahraouis n'ont pratiquement pas accès à l'emploi. Par exemple, ceux qui travaillaient pour Fos Boucraa pendant la colonisation espagnole ont été remplacés par des Marocains dès que ces derniers ont acquis les compétences nécessaires, et les Sahraouis ont été obligés de se retirer.

En ce qui concerne la propriété de la terre, celle des Sahraouis n'est pas respectée par les autorités marocaines qui aident des compagnies étrangères à s'installer par force sur des terrains, et qui expulsent les familles sahraouies vivant sur place. Ainsi, récemment, une famille a-t-elle été expulsée de sa terre par les autorités marocaines afin qu'une société française puisse y installer des lignes électriques.

Toutes les associations, les ONG et tous les activistes ne voient d'autre solution que la mise en œuvre rapide du référendum. Selon eux, la situation est intenable, vivre au quotidien au Sahara Occidental occupé, c'est comme vivre dans la plus grande prison du monde.

## 9. Interviews avec des femmes sahraouies

Les femmes sahraouies sont très respectées dans leur société et jouissent des mêmes droits que les hommes. Parmi elles, on trouve de nombreuses responsables d'ONG ou d'associations de défense des droits sociaux ou humains. Comme tous les Sahraouis dans les territoires occupés, elles souffrent d'un véritable apartheid politique, social et économique.

Leur participation aux manifestations et au mouvement pacifique en faveur de l'autodétermination est très importante, en dépit des coups, des humiliations et des agressions quotidiennes auxquelles elles sont soumises de la part des autorités marocaines.

Parmi les femmes que j'ai interviewées, plusieurs ont été emprisonnées pendant plus de 12 ans. Elles ont été soumises à toutes sortes de tortures (comme cela a été mentionné plus haut) et deux d'entre elles ont fait une fausse couche à cause de la torture ou pendant la torture.

## 10. Interviews avec des journalistes et des correspondants de presse sahraouis

Les trois groupes de médias que j'ai rencontrés – RASD TV, Equipe Media et le Centre sahraoui pour l'information et la communication – ont tous évoqué les mêmes problèmes.

La liberté de la presse n'existe pas au Sahara Occidental. Les journalistes, les correspondants de presse, les cameramen/camerawomen et les photographes sont souvent emprisonnés, maltraités, battus, torturés, kidnappés.

M. Mahmoud El Haissan, journaliste à RASD TV, a été arrêté après avoir réalisé un court reportage sur la répression par la police après le match de football joué par l'Algérie pendant la Coupe du monde cette année. Son procès était programmé pour le 19 novembre, mais il a été repoussé, à nouveau, au 10 décembre. M. El Haissan a déposé plusieurs plaintes pour torture devant les autorités marocaines et le CNDH. Il a également de sérieux problèmes de santé.

Les journalistes doivent prendre les photos en se cachant, et faire leur travail « clandestinement ».

Tous les gens des medias m'ont informée que les journalistes étrangers étaient interdits d'entrer au Sahara Occidental par les autorités marocaines, à moins qu'ils ne représentent la thèse « officielle ».

## 11. Interviews avec des jeunes (18 – 35 ans)

Tous les jeunes avec qui j'ai parlé, aussi bien au Sahara Occidental occupé que chez les étudiants sahraouis à Agadir, ont les mêmes sentiments d'exclusion, de harcèlement, de manque de perspectives.

Ils n'acceptent pas l'occupation marocaine, et même s'ils continuent pour le moment à mener une résistance pacifique, ils n'accepteront pas que s'installe plus longtemps l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations. Pour eux, l'autodétermination est, clairement, la seule solution possible.

Il n'y a pas de jobs disponibles pour eux. Pour pouvoir faire des études supérieures, ils doivent quitter le Sahara Occidental car il n'y a pas d'université là-bas ; en outre, comme étudiants sahraouis au Maroc, ils sont discriminés par les professeurs.

## 12. Santé

Tous les Sahraouis m'ont donné les mêmes réponses concernant les services de santé au Sahara Occidental. Cela n'existe pratiquement pas pour eux. Il n'y a que des médecins marocains, les médecins sahraouis ne sont pas autorisés à exercer.

Les Sahraouis ne vont à l'hôpital que dans les cas d'extrême nécessité, non seulement parce qu'il faut payer les traitements ou les obtenir en soudoyant le personnel, mais aussi parce qu'ils ne font pas confiance aux médecins. On rapporte beaucoup que des piqûres sont faites à chaque Sahraoui qui se présente à l'hôpital, sans tenir aucun compte de sa situation de santé, et personne ne peut savoir quel produit on leur injecte.

C'est aussi une pratique coutumière que d'être passé aux rayons X à chaque fois que l'on va à l'hôpital. Cet usage excessif des rayons X est bien connu. On demande en outre aux membres de la famille de rester dans la salle, sans aucune protection, pour « sécuriser » le patient, de façon qu'ils soient également exposés au rayonnement.

Il est commun pour des patients sahraouis d'être « kidnappés » à l'hôpital par les policiers et emmenés au commissariat.

Pour accéder à de meilleurs soins, les Sahraouis doivent quitter le Sahara Occidental et consulter des spécialistes au Maroc ou en Espagne ; et encore, ces spécialistes doivent être payés sous le manteau.

### 13. Situation économique, sociale et culturelle

Il n'est pas exagéré de parler d'un apartheid économique, social et politique au Sahara Occidental. Les offres d'emploi ne sont pas disponibles pour les Sahraouis, à moins qu'ils ne « proclament leur loyauté » au roi du Maroc et à l'occupant.

Les Sahraouis dépendent essentiellement d'une sorte d'allocation de chômage édictée par la loi marocaine, allocation insignifiante et qui est retirée aux personnes étiquetées « séparatistes ». C'est un autre moyen de pression et de menace sur la population sahraouie.

La culture sahraouie n'est pas acceptée, bien que la Constitution marocaine déclare défendre le multiculturalisme et l'utilisation du *hassania*, la langue sahraouie.

Les noms de tous les Sahraouis ont été changés après l'occupation. Non seulement l'ordre des noms de famille a été modifié, mais aussi les prénoms. Aussi, lorsque l'on demande à quelqu'un son nom, il arrive souvent qu'il réponde : « mon vrai nom ou mon nom marocain ? » Le but de tout cela est clairement d'altérer les noms existant sur les registres espagnols, afin de créer un obstacle de plus au recensement, de même pour le registre des propriétés.

Les Sahraouis ont été pendant des siècles des propriétaires et des gardiens de chameaux. Pour continuer à exercer cette activité, il faut pouvoir suivre les chameaux dans le désert et vivre sous des tentes. Le gouvernement marocain interdit les tentes et fait surveiller constamment le désert par des hélicoptères. Les gens qui ont une tente sont pénalisés par une amende, ou bien battus puis soumis à une amende.

Plusieurs témoignages rapportent que les autorités marocaines ont fait tuer par balles des troupeaux entiers de chameaux. Les chameaux qui ont été tués ainsi ne peuvent pas être consommés, car leur viande n'est pas halal, et par conséquent ils sont restés à pourrir dans le désert.

Les Sahraouis affirment leur identité à travers leurs habits traditionnels (*daraa* pour les hommes et *melafo* pour les femmes). Ils les portent avec fierté, et aussi comme un symbole de résistance.

## 14. Impressions générales de la ville d'El Aïoun

La ville d'El Aïoun est sous constante surveillance. La forte présence de la police, de l'armée et d'autres représentants des autorités marocaines est faite pour intimider.

Il y a des différences évidentes entre les quartiers sahraouis et les quartiers non-sahraouis, en relation aussi avec leur statut économique. Des quartiers entiers sont en construction pour attirer les colons marocains.

Pour entrer ou sortir d'El Aïoun, il faut passer plusieurs "check points".

Les drapeaux marocains sont disposés le long des rues et des bâtiments, et tous les magasins affichent un portrait du roi du Maroc. Ce grand déploiement de drapeaux ne se retrouve dans aucune autre ville marocaine que j'ai visité, il s'agit clairement d'une déclaration politique, une manière d'affirmer l'occupation.

El Aïoun est une ville en état de siège.

## 15. MINURSO

Il y a une présence massive de la MINURSO dans les rues et les hôtels. Quand je dis dans les rues, je me réfère aux SUV (véhicules utilitaires sport) blancs clairement identifiés Minurso – ses soldats ne sont pas dans les rues. En revanche, tous les grands hôtels d'El Aïoun sont remplis d'employés et de soldats de la mission de l'ONU. Dans mon hôtel, j'étais la seule cliente "non-Minurso". La police marocaine et des grilles de protection en fer encerclent le quartier général de la MINURSO.

La présence de la MINURSO n'a absolument aucun impact sur le respect des droits de l'homme. Ses membres se déplacent tranquillement en voiture dans la ville et sur les plages. Leur présence est perçue par les Sahraouis comme inutile, et comme un signe supplémentaire du manque de respect dans lequel les tient la communauté internationale. J'ai entendu plusieurs Sahraouis dire : « Ils sont là uniquement pour avoir des vacances. Ils vont à la plage et passent du bon temps, ils vivent dans de bons hôtels, ont des repas agréables et de grosses voitures. »

Un des employés de l'hôtel s'est adressé un jour directement à eux et leur a dit : « Vous êtes des gens gentils, mais vous ne nous aidez pas ; vous pouvez partir, vous ne nous manquez pas. »

## 16. Une heure de « garde à vue » sans justification

Le 1<sup>er</sup> novembre, le vice-président du CODAPSO Hmad Hamad, deux autres membres du CODAPSO Abiay Abdelaziz et Lehoueidi Mahmoud et moi-même, nous étions sur la route de la plage de Foum El Oued lorsque nous avons été arrêtés à un check point à la sortie d'El Aïoun.

Un policier en civil s'est approché de notre voiture et a demandé à voir nos passeports. Les Sahraouis n'ont remis aucun document, disant qu'ils ne reconnaissent pas la souveraineté marocaine sur eux. Hmad Hamad a dit à l'un des policiers : « Vous nous connaissez et vous savez exactement qui nous sommes. Nous sommes des activistes et nous voulons l'autodétermination. Tout le monde sait cela. »

Le policier leur a demandé de sortir de la voiture et nous l'avons fait, sauf le vice-président du CODAPSO qui leur a dit qu'ils devraient le tirer par force. Les deux autres Sahraouis ont été emmenés au poste de police, et un policier m'a dit en français de m'asseoir, désignant une chaise en plein soleil, pleine de fournitures et d'excréments d'insectes, raison pour laquelle je ne me suis pas assise.

Le chef de la police du district de Wifak à El Aïoun, Estyu, tournait autour de moi et me criait des insultes en arabe et des choses comme : « Le Sahara marocain est marocain et le restera toujours », pendant environ 40 minutes, il était extrêmement agressif. Au bout d'une heure, les deux autres sont sortis du poste de police, et nous ont dit qu'on pouvait partir. Je leur ai dit que j'avais besoin de mon passeport, et que je voulais qu'ils s'excusent pour m'avoir crié dessus et avoir essayé de m'intimider.

Pendant tout le temps où nous étions là, ils ont pris des photos et nous ont filmés.

Nous étions encerclés par cinq fourgons remplis de policiers en civil. Quand nous sommes partis, nous avons été suivis par encore plus de voitures pour arriver à un autre poste, où mon passeport m'a été pris de nouveau pendant 15 minutes.

Après cela, nous avons été suivis par des voitures, des motos et un 4x4, de tous les côtés. Quand nous sommes arrivés à la plage, il y avait encore davantage de policiers en uniforme et en civil qui nous attendaient. Ils ne nous ont pas quittés pendant toute l'heure où nous sommes restés à la plage. Quand nous sommes retournés en ville, ils nous ont encore suivis, exactement comme chaque jour de la semaine précédente.

## 17. Voyage en car et en train El Aïoun - Agadir - Marrakech - Rabat

J'ai voyagé de El Aïoun à Agadir, en car, dans la nuit du 2 ou 3 novembre ; partie à 21h00, je suis arrivée à 07h30.

J'avais prévu de faire exactement le même voyage par car et par train que celui que les familles des prisonniers doivent faire pour leur rendre visite (d'El Aïoun à Ait Melloul, Tiznit, Inezgane, Rabat), pour évaluer précisément la longueur et la difficulté du voyage.

Quand je suis arrivée à la station de cars, j'ai été informée par le personnel que deux policiers en civil étaient déjà là pour m'accompagner. Tous les autres passagers m'ont avertie que la police était venue pour moi.

Pendant tout le voyage, j'ai dû sortir du car à chaque check point, à chaque poste de police ou de gendarmerie, afin de m'identifier, de répondre aux mêmes questions encore et encore, et de leur remettre mon passeport plus de dix fois.

J'étais toujours la seule personne qu'on « examinait », aucun autre passager n'a été obligé de sortir du car ni de donner ses papiers d'identité.

Les deux policiers en civil étaient assis en face de moi, et me suivaient jusqu'aux toilettes. Pourtant, ils ne se sont jamais adressés à moi.

À Agadir, je suis allée directement au palais de justice et j'ai assisté au procès de M. Boukioud. Pendant le déjeuner, j'ai rencontré des étudiants sahraouis. Dans l'après-midi, j'ai pris un car pour Marrakech, et de là le train pour Rabat où je suis arrivée à 23 h.

## 18. Droits de visite aux prisonniers politiques sahraouis à Salé1, et problèmes de santé

Adala UK a demandé l'autorisation de visiter tous les prisonniers politiques à la prison Salé 1 de Rabat. Après plusieurs fax et e-mails envoyés sur plusieurs semaines et restés sans réponse, et après différents coups de téléphone à la Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la Réinsertion, nous avons décidé que je me déplacerais là-bas, aussitôt arrivée à Rabat, pour découvrir pourquoi nous n'avions pu obtenir de réponse.

Le matin du 4 novembre, je suis allée à la Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la Réinsertion où j'ai présenté une copie de la lettre dans laquelle nous demandions à rencontrer un responsable officiel.

Après une heure d'attente à l'accueil, une dame m'informa que je devais déposer une plainte, et que l'on me donnerait réponse dans un mois ou deux. J'ai expliqué que je ne souhaitais déposer aucune plainte mais que je souhaitais parler avec un responsable étant donné que j'allais quitter le pays très bientôt.

Après encore deux heures et demie d'attente, je fus reçue au second étage de l'immeuble par une dame. Elle me dit qu'elle était autorisée à m'informer que les prisonniers qu'Adala UK avait demandé à visiter étaient sous la juridiction directe du ministre de la Justice, étant donné que leur procès était maintenant devant la « Cour de cassation », et par conséquent que seul le ministre de la Justice lui-même pouvait donner l'autorisation de visiter ces prisonniers. J'informai Mme Lysan que nous avions déjà envoyé plusieurs lettres au ministre de la Justice, mais que nous n'avions jamais reçu de réponse, et lui demandai si elle pouvait nous fournir quelque chose comme un contact e-mail direct. Elle me dit qu'elle ne pouvait pas m'aider.

À Rabat, je suis restée dans l'appartement que les familles des prisonniers politiques ont loué pour y habiter pendant leurs visites. Cet appartement, qui comprend trois chambres et une petite cuisine, n'a pas de salle de bains (il y a une salle de bains commune dans le hall de l'immeuble), pas d'eau chaude, les fenêtres sont cassées et il n'y a pratiquement aucun meuble.

Les familles essaient de trouver un meilleur appartement à louer, mais personne ne veut leur louer quoi que ce soit, et même dans l'immeuble où ils sont, les propriétaires ont essayé plusieurs fois de résilier le bail.

Les loyers sont chers, et cela constitue encore un coût pour les familles. La présence des membres de la famille est nécessaire, non seulement pour visiter les prisonniers mais aussi pour leur acheter de la nourriture et d'autres choses essentielles qu'il faut leur apporter en prison.

## 19. Conclusion

À mon avis, des actions urgentes doivent être entreprises afin de permettre une visite de la Croix Rouge ou de tout autre groupe médical indépendant auprès de tous les prisonniers sahraouis, afin de les examiner et de faire une expertise médicale pour confirmer leurs accusations de torture et identifier les maladies graves dont souffrent certains d'entre eux.

Les procédures judiciaires sont illégales, et la libération de tous les prisonniers politiques devrait être immédiate puisqu'il n'y a aucune preuve confirmant les crimes dont ils sont accusés.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies devrait inclure en urgence un mécanisme de surveillance des droits de l'Homme au Sahara Occidental. Un an plus tard, le recensement de la population sahraouie devrait être achevé et le référendum mis en place.

La communauté internationale ne peut pas continuer à faire des accords commerciaux et autres avec la puissance occupante qui n'excluent pas le Sahara Occidental ; tous ces accords doivent être dénoncés jusqu'à la mise en œuvre du référendum.

La communauté internationale dispose de tous les outils pour assurer une solution pacifique et la décolonisation du Sahara Occidental, comme ce fut possible dans le cas de Timor oriental.

Il n'y a eu aucune violation des accords ni du cessez-le-feu de la part des Sahraouis. Ils ont attendu pacifiquement une solution, et leur confiance dans la communauté internationale ne doit pas être trahie.

Isabel Maria Gonçalves da Silva Tavares Lourenço

Lisbonne, le 20 novembre 2014